

IMPORTANT

**A REMPLIR ET RETOURNER IMPERATIVEMENT
A LA FEDERATION DES CHASSEURS DANS LES
48 H AVEC LA CARTE DE PRELEVEMENT.**

PRESENTATION DU TROPHEE

Conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'application du plan de chasse dans le département de la Côte d'Or, tout titulaire d'un plan de chasse qui a fait tuer un cerf mâle de plus d'un an doit présenter le trophée de l'animal (bois), accompagné d'une demi mâchoire inférieure, à l'exposition annuelle des trophées, organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs.



Mesures en millimètres

Longueur du merrain	Gauche	
	Droite	
Nombre de pointes	Gauche	
	Droite	
Envergure	E	

Propriétaire du trophée :

Nom – Prénom :

Adresse précise :

.....

Numéro du plan de chasse : CTL :

Adjudicataire :

Commune du territoire de chasse :

Date du tir : ____ / ____ / ____ Numéro du bracelet :

Observations :

.....